EFE COR 1



SESSION 2024

CAPLP

Concours externe

Section

CONDUCTEURS ROUTIERS

Épreuve écrite disciplinaire appliquée

L'épreuve porte sur la conception d'une séquence d'enseignement professionnel dans la section et option du concours, à partir de l'analyse et l'exploitation pédagogique d'un dossier technique.

Le thème de la séquence est proposé par le jury. Le dossier technique fourni au candidat, caractéristique de la spécialité du concours, comporte les éléments nécessaires à l'étude.

L'épreuve permet de vérifier que le candidat est capable d'élaborer tout ou partie de l'organisation de la séquence pédagogique, ainsi que les documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation ou associés au thème proposé).

Durée : 5 heures

L'usage de la calculatrice est autorisé dans les conditions relevant de la circulaire du 17 juin 2021 BOEN du 29 juillet 2021.

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB: Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier. Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

CAPLP EXTERNE CONDUCTEURS ROUTIERS

► Concours externe du CAPLP de l'enseignement public :

Concours Section/option Epreuve Matière

[STE] [STE] [ADT] [ADT] [BTE] [ADT] [BTE] [

SUJET

Contenu et objectifs de l'épreuve :

L'épreuve porte sur les connaissances et compétences techniques et pédagogiques dans le cadre des enseignements en baccalauréat professionnel "Conducteur Transport Routier Marchandises" (CTRM), à partir de l'analyse et de l'exploitation pédagogique d'un dossier technique.

L'épreuve permet de vérifier que le candidat est capable d'élaborer et d'expliquer tout ou partie de l'organisation d'une séquence pédagogique, ainsi que les documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeurs, éléments d'évaluation ou associés au thème proposé).

Thème retenu pour la séquence :

« Aspects réglementaires et techniques liés à la livraison, dans un contexte spécifique, de marchandises périssables sous température dirigée ».

Problématique associée : adaptation des entreprises de transport de marchandises sous température dirigée aux enjeux environnementaux et sanitaires tels que la préservation de la qualité de l'air et la lutte contre les nuisances sonores, en particulier en milieu urbain.

Situation professionnelle identifiée : une entreprise est confrontée, dans le cadre de ses activités de transport, aux respects de réglementations et normes visant à protéger l'environnement, ce qui engendre une adaptation du service rendu afin de répondre à ces exigences.

Il est demandé aux candidat(e)s de traiter les différentes questions développées dans les parties suivantes :

1ère **partie** : maîtriser les compétences disciplinaires liées au transport sous température dirigée.

2º partie : analyser des documents techniques en vue d'une exploitation pédagogique.

3e partie : construire et mettre en œuvre des situations d'enseignement et d'apprentissage.

4^e **partie** : proposer des modalités d'enseignement en phase avec les attendus des enseignements de la voie professionnelle.

PREMIÈRE PARTIE

Gérer un transport sous température dirigée

Cette première partie du sujet a pour objectif de vérifier que les candidats maîtrisent les compétences disciplinaires en relation avec le thème : « Aspects réglementaires et techniques liés à la livraison, dans un contexte spécifique, de marchandises périssables sous température dirigée » et la situation proposée. Le questionnement est conçu pour guider, par ailleurs, enrichir la proposition de la séquence pédagogique prévue dans la troisième partie du sujet.

Mise en situation: une entreprise de transport public de marchandises périssables doit assurer, pour le compte d'autrui, la livraison de produits alimentaires réfrigérés (beurre, lait pasteurisé, viande hachée, produits laitiers). Cette livraison est prévue pour se réaliser de nuit en agglomération lyonnaise (classée ZFE, Zone à Faibles Émissions). Un impératif de livraison a été fixé à 23h30 par le donneur d'ordre.

Le chargement est réalisé sur le site du transporteur, basé à une centaine de kilomètres du destinataire. Pendant le transport, et à l'approche de Lyon, le conducteur est retardé du fait de la mise en place d'une déviation suite à un accident de la route. Par conséquent, l'arrivée chez le client se fait à 1h du matin au lieu de 23h30 initialement prévue.

Réponses à rédiger sur feuille de copie.

Question 1.1 : À partir de l'extrait du contrat de transport de marchandises périssables sous température dirigée (DT1), **identifier** les dispositions du contrat de transport qui s'appliquent dans ces conditions.

Question 1.2: Compte tenu de la nature et des spécificités de la marchandise, **définir**, en prenant appui sur la réglementation ATP (Accord sur le Transport des denrées Périssables), les différents types de véhicules (isotherme, réfrigérant, frigorifique et calorifique) utilisés en transport sous température dirigée. **Indiquer** celui (ou ceux) adapté(s) dans cette situation, **justifier** la réponse.

Question 1.3: À partir des différents documents techniques disponibles (DT2, DT4), **identifier** deux technologies que vous jugez prépondérantes, permettant de garantir un transport frigorifique et une livraison dans des conditions optimales et qui mériteraient d'être développées en cours. **Justifier** les réponses.

Question 1.4: À partir de votre connaissance du transport de marchandises sous température dirigées, **indiquer** deux autres innovations qu'il conviendrait d'explorer et d'expliquer avec des élèves de la filière CTRM

DEUXIÈME PARTIE

Analyser des documents techniques en vue d'une exploitation pédagogique.

Cette deuxième partie permet de vérifier que les candidats sont capables d'analyser différents documents techniques. Le questionnement doit permettre d'enrichir la proposition de la séquence pédagogique prévue à la troisième partie.

Réponses à rédiger sur feuille de copie

Question 2.1: À partir des informations détaillées dans le document technique (DT3), **indiquer** les contraintes environnementales liées à la circulation en agglomération lyonnaise et au déchargement de nuit de marchandises sous température dirigée sur un site labélisé Certibruit. **Préciser** l'incidence de chacune de ces contraintes spécifiques sur le choix du véhicule utilisé pour la livraison de ces marchandises.

Question 2.2 : **Démontrer** pour chacune des situations ci-dessous si le donneur d'ordre est en droit de refuser le véhicule au déchargement eu égard aux clauses du contrat type de transport de marchandises périssables sous température dirigée. **Justifier** chacune des réponses.

<u>Situation n°1</u>: présentation au déchargement d'un véhicule respectant la charte Certibruit, adapté au type, aux dimensions et à la masse de la marchandise mais ne répondant pas aux normes Crit'Air pour circuler dans la ZFE;

<u>Situation n°2</u>: présentation au déchargement d'un véhicule autorisé à circuler en ZFE, adapté au type, aux dimensions et à la masse de marchandise mais ne répondant pas aux normes de la charte Certibruit exigée par le donneur d'ordre.

Question 2.3: En prenant en considération les caractéristiques des marchandises et du matériel de transport disponible (DT5) ainsi que les températures maximales de transport des produits réfrigérés (DT6) :

- **Vérifier** la compatibilité de l'ensemble de véhicules (tracteur + semi-remorque) avec la livraison à réaliser en termes de carrosserie et de charge utile.
- **Indiquer** à quelle température le conducteur devra régler sa semi-remorque pour que cette livraison puisse se faire dans les conditions requises.

Question 2.4: À partir de l'extrait de documentation du groupe frigorifique Vector eCool (DT4), **expliciter** en quoi l'utilisation de ce type de matériel, en comparaison avec les systèmes classiques fonctionnant au GNR (Gasoil Non Routier), peut apporter des gains à l'entreprise de transport.

Question 2.5 : **Identifier** les contraintes règlementaires et techniques liés à une opération de livraison de marchandises sous température dirigée, de nuit en ZFE (Zone à Faible Emission).

TROISIÈME PARTIE

Construire des situations d'enseignement et d'apprentissage.

Cette partie de l'épreuve doit permettre de vérifier que les candidats sont en capacité de proposer une séquence pédagogique ayant pour objet : « L'affectation et la mise en service d'un véhicule articulé dans le cadre d'une livraison de nuit en ZFE (Zone à Faibles Emissions) de produits alimentaires réfrigérés ».

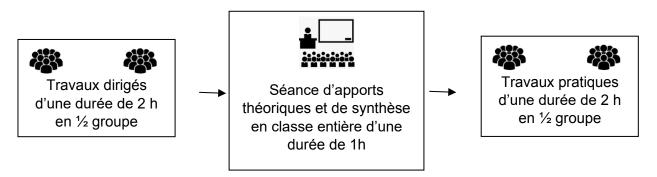
Mise en situation : À l'issue de leur formation, les élèves devront être capables de mettre en œuvre en situation professionnelle réelle, les actions régies par ce contrat de transport spécifique. Des séquences relatives au contrat type de transport de marchandises générales et au document de transport (lettre de voiture européenne) ont été réalisées en classe de première BAC PRO CTRM. Par contre, aucun contrat type spécifique n'a été abordé avant la classe de terminale. Aussi, pour une classe de Terminale Bac Pro CTRM accueillant 24 élèves en formation initiale sous statut scolaire, il s'agit de concevoir une séquence d'enseignement qui s'inscrit dans la progression pédagogique sur les 3 années de formation du BAC PRO CTRM. Cette séquence a pour objet « L'affectation et la mise en service d'un véhicule articulé dans le cadre d'une livraison de nuit en ZFE (Zone à Faibles Emissions) de produits alimentaires réfrigérés ».

Exploitation du référentiel :

Réponses à rédiger sur feuille de copie.

Question 3.1: à partir des informations ci-dessus, **préciser**, en fournissant l'argumentaire requis, si cette activité pédagogique doit être abordée **avant**, **pendant** ou **après** les Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP).

Pour cette classe de terminale BAC PRO CTRM, le choix de l'équipe pédagogique consiste à aborder cette séguence au travers de 3 séances identifiées comme suit :



La dernière séance de cette séquence a pour objectif de mettre en application les contenus de la séance dans le cadre d'un projet de partenariat (mise en situation au sein de l'établissement de formation). Des partenaires extérieurs au lycée sont associés à cette réalisation.

Question 3.2 : À partir des extraits du référentiel (DT7), **préciser**, en les détaillant, les prérequis (savoirs, compétences) que doivent maîtriser les élèves avant de débuter la nouvelle séguence.

Question 3.3 : Indiquer pour chacune des trois séances qui composent cette séquence :

- ✓ L'(les) objectif(s) de chacune des séances ;
- ✓ Les activités que le professeur proposera aux élèves.

Question 3.4 : **Présenter** le document de synthèse, à l'attention des élèves, prévu en fin de séance n°2 (séance d'apports théoriques et de synthèse en classe entière d'une durée de 1h).

Sur le document réponse DR1 (et sur feuilles de copie si besoin) :

Question 3.5 : **Indiquer** pour la séance n°3 (séance de travaux pratiques d'une durée de 2 h en ½ groupe) :

- √ la ou les compétences visées détaillées ;
- ✓ les savoirs mobilisés :
- ✓ les données et conditions de réalisation requises pour chacune des activités proposées aux élèves.

Question 3.6: **Proposer** une mise en situation professionnelle et **Identifier** en prenant appui sur les extraits du référentiel (DT7) les indicateurs de performance associés en vue d'une évaluation sommative à prévoir en fin de séquence.

QUATRIÈME PARTIE

Intégrer la transformation et la rénovation des lycées professionnels dans son enseignement.

Cette partie de l'épreuve doit permettre de vérifier que les candidats sont en capacité de proposer des modalités d'enseignement en phase avec les attendus de la voie professionnelle. Les propositions d'activités doivent être abordées en cohérence avec le thème du transport de denrées périssables sous température dirigée.

Réponses à rédiger sur feuille de copie.

Progression commune avec le professeur de Prévention Santé Environnement (PSE).

Question 4.1: En prenant appui sur l'extrait de programme de PSE (DT8), **identifier** trois notions clés en lien avec l'activité de transport de denrées périssables sous température dirigée. **Justifier** les choix effectués.

Activité dans le cadre d'un d'accompagnement à l'insertion professionnelle

L'accompagnement à l'insertion professionnelle permet aux élèves concernés à la fois de mieux comprendre l'environnement économique du transport de marchandise pour mieux s'y insérer mais aussi permet de développer des compétences à la fois professionnelles (savoir-faire), transversales et sociales (savoir-être, adaptation, intégration).

Question 4.2: **Présenter** une organisation possible de cet accompagnement en établissement scolaire, en précisant des modalités et des activités proposées aux élèves, les intervenants de l'équipe pédagogique à associer, le format (cours, TD, TP, activité de projet, autres...).

Question 4.3: **Proposer** des actions spécifiques notamment avec des partenaires de l'éducation nationale dans le cadre de cet accompagnement à l'insertion professionnelle.

DOCUMENTS TECHNIQUES

DT1	Extrait du contrat de transport de marchandises périssables sous température dirigée	2 pages
DT2	Évolutions techniques dans le transport frigorifique – Cemafroid	2 pages
DT3	Informations relatives à la livraison de nuit en agglomération lyonnaise.	7 pages
DT4	Extrait de documentation du groupe frigorifique Vector eCool	2 pages
DT5	Caractéristiques de la livraison et du matériel de transport disponible.	1 page
DT6	Températures maximales de transport des produits réfrigérés	2 pages
DT7	Extraits du référentiel	12 pages
DT8	Extrait du BO, Module 9 PSE, classe de Terminale Bac Pro	2 pages

DT1 (1/2) Extrait du contrat de transport de marchandises périssables sous température dirigée

Article 11

Identification du véhicule et durées de mise à disposition en vue du chargement ou du déchargement

À l'arrivée du véhicule sur les lieux de chargement ou de déchargement ou dans l'aire d'attente, même si elle est extérieure, le transporteur informe le représentant de l'établissement de chargement ou de déchargement que son véhicule est à disposition pour effectuer l'une ou l'autre de ces opérations. L'heure de cette mise à disposition est immédiatement consignée par le transporteur sur le document de suivi, ce qui constitue l'identification du véhicule au sens de l'article <u>L. 3222-7</u>.

L'identification est le point de départ des durées de mise à disposition du véhicule en vue du chargement ou du déchargement.

Ces durées prennent fin au moment où est consignée sur le document de suivi l'heure où le véhicule est prêt à partir, l'opération de chargement ou de déchargement terminée et les documents de transport émargés remis au transporteur.

11.1. Pour les envois inférieurs à trois tonnes.

Les durées totales de mise à disposition du véhicule sont au maximum :

- 1° Pour les envois inférieurs à cent kilogrammes composés de moins de vingt colis : de quinze minutes ;
- 2° Pour les autres envois : de trente minutes.

En cas de dépassement non imputable au transporteur des durées ainsi fixées, le transporteur perçoit du donneur d'ordre ou du destinataire, selon le cas, un complément de rémunération pour frais d'immobilisation du véhicule et/ ou de l'équipage, facturé séparément, conformément aux dispositions de l'article 17 ci-après.

11.2. Pour les envois égaux ou supérieurs à trois tonnes.

Les durées totales de mise à disposition du véhicule sont au maximum :

- 1° Pour les envois compris entre trois et dix tonnes et n'excédant pas trente mètres cubes :
- a) D'une heure en cas de rendez-vous respecté;
- b) D'une heure trente en cas de plage horaire respectée ;
- c) De deux heures dans tous les autres cas :
- 2° Pour les envois de plus de dix tonnes ou supérieurs à trente mètres cubes :
- a) D'une heure en cas de rendez-vous respecté;
- b) De deux heures en cas de plage horaire respectée ;
- c) De trois heures dans tous les autres cas.

Lorsqu'il y a rendez-vous, un retard de trente minutes est admis par rapport à l'heure d'arrivée fixée, ainsi qu'un allongement de la durée d'immobilisation du véhicule de trente minutes.

En cas de rendez-vous manqué, ce sont les durées prévues pour les autres cas (c) qui sont applicables, majorées de quinze minutes.

DT1 (2/2) Extrait du contrat de transport de marchandises périssables sous température dirigée

Les durées telles qu'elles sont définies au 1° et au 2° ci-dessus sont suspendues jusqu'à l'heure du rendez-vous ou jusqu'à l'heure du début de la plage horaire convenues par les parties. En l'absence de rendez-vous ou de plage horaire, si ces durées ne sont pas écoulées à 18 heures ou à l'heure de fermeture de l'établissement, elles sont suspendues jusqu'à 8 heures ou jusqu'à l'heure d'ouverture de l'établissement du premier jour ouvrable qui suit, sauf si ce délai est incompatible avec la bonne conservation de la marchandise.

En cas de dépassement, non imputable au transporteur, des durées ainsi fixées, le transporteur perçoit du donneur d'ordre ou du destinataire, selon le cas, un complément de rémunération pour frais d'immobilisation du véhicule et/ ou de l'équipage facturé séparément, conformément aux dispositions de l'article 17 ci-après.

Article 21

Délai d'acheminement

Indemnisation pour retard à la livraison

21.1. Délai d'acheminement.

Le délai d'acheminement comprend le délai de transport et le délai de livraison à domicile.

Le délai de transport court à partir de 0 heure du jour qui suit l'enlèvement de l'envoi ou sa remise au dépôt du transporteur. Il est d'un jour par fraction indivisible de 450 kilomètres. Les samedis et les jours non ouvrables ne sont pas compris dans le calcul de ce délai.

Le délai de livraison à domicile est de :

- un jour dans les villes de 5 000 habitants et plus ainsi que dans les sous-préfectures ;
- deux jours dans toutes les autres localités.

Le délai de livraison est ramené à un jour lorsque l'envoi est égal ou supérieur à trois tonnes.

Les jours non ouvrables ne sont pas compris dans le calcul du délai de livraison.

21.2. Retard à la livraison.

Il y a retard à la livraison lorsque l'envoi n'a pas été livré dans le délai convenu ou, s'il n'a pas été convenu de délai, lorsque la durée effective du transport dépasse le délai d'acheminement tel qu'il est défini ci-dessus.

21.3. Indemnisation pour retard à la livraison.

En cas de préjudice prouvé résultant d'un retard à la livraison du fait du transporteur, celui-ci est tenu de verser une indemnité qui ne peut excéder le prix du transport (droits, taxes et frais divers exclus).

Le donneur d'ordre a toujours la faculté de faire une déclaration d'intérêt spécial à la livraison qui a pour effet de substituer le montant de cette déclaration au plafond de l'indemnité fixé à l'alinéa précédent.

Sans préjudice de l'indemnité prévue aux deux alinéas précédents, les pertes ou avaries à la marchandise résultant d'un retard sont indemnisées conformément aux dispositions de l'article 20 cidessus.

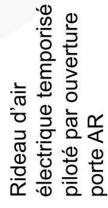
DT2 (1/2) Évolutions techniques dans le transport frigorifique - Cemafroid

🛠 cemafroid

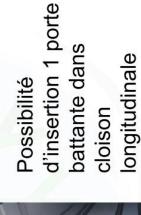
Les Solutions V.I. longitudinale

SR ou porteur avec 2 ou 3 compartiments régulés 1 cloison longitudinale 2/3-1/3 ou 50/50 figée + 2 cloisons transversales coulissantes - Accès AR majoritairement





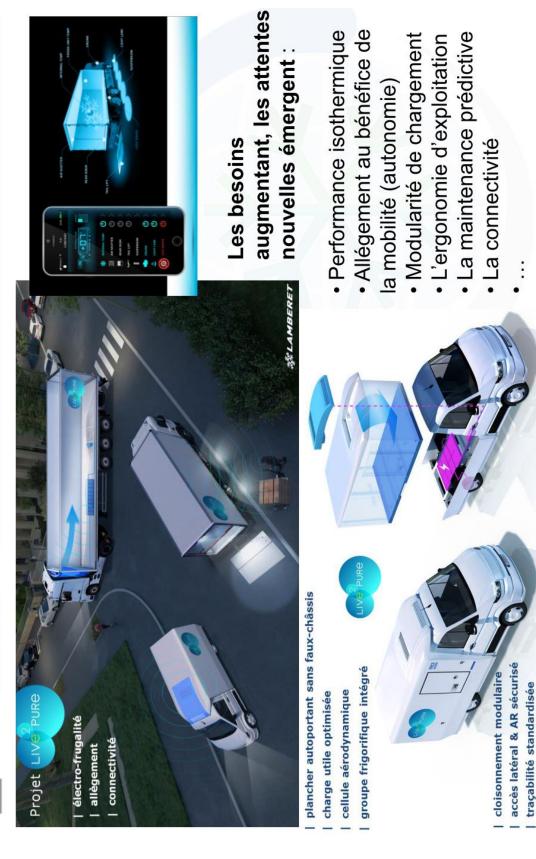






cemafroid

Développements fonctionnels



DT3 (1/7) Informations relatives à la livraison de nuit en agglomérations lyonnaise

Mise en place de la ZFE dans la métropole de Lyon : (source CCI Lyon Métropole) :

Sur le territoire de la métropole de Lyon, le trafic routier est à l'origine d'une part importante des émissions de CO2 et donc de la pollution atmosphérique. Ce constat a poussé la Métropole de Lyon à déployer des ZFE sur une partie du territoire, destinées à restreindre la circulation des véhicules les plus anciens et les plus polluants.

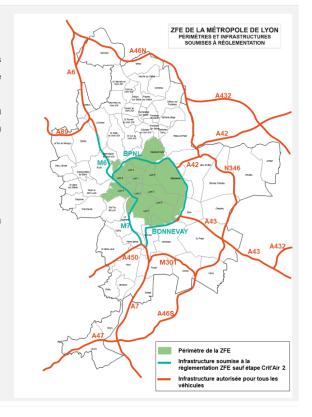
Qu'est-ce que la ZFE ?

Une **zone à faibles émissions (ZFE)** est un périmètre dans lequel les véhicules anciens et polluants n'ont pas le droit de circuler ni de stationner.

Une **ZFE** vise à encourager la circulation des véhicules à faibles émissions dans une objectif d'amélioration de la qualité de l'air et de santé publique des métropolitains

Le périmètre de la Zone à Faibles Emissions :

- · la quasi-totalité des arrondissements de Lyon,
- les secteurs de Villeurbanne, Bron et Vénissieux situés à l'intérieur du boulevard périphérique Laurent Bonnevay
- · l'ensemble de la commune de Caluire-et-Cuire.



Qui est concerné par la ZFE à Lyon ?

1. Les professionnels

La zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon est entrée en vigueur le 1er janvier 2020. Les véhicules concernés par cette interdiction sont les poids lourds (PL) et les véhicules utilitaires légers (VUL) destinés au transport de marchandises (catégorie N sur la carte grise) classés Crit'Air 3,4,5 et non classés qui ne peuvent plus ni circuler ni stationner dans la ZFE.

En cas de non-respect de la réglementation, le montant de l'amende est de 68€ pour les véhicules utilitaires légers et 135€ pour les poids lourds.

2. Les particuliers

Actuellement depuis sont interdits dans la ZFE les véhicules Crit'Air 5 et non classés à destination des particuliers : ce sont les véhicules diesel immatriculés avant le 1er janvier 2001 et les véhicules essences immatriculés avant le 1er janvier 1997.

A noter : à compter du 1er janvier 2024, ce sera au tour des Véhicules Particuliers (VP) Crit'Air 4 d'être interdits dans la ZFE.



Calendrier d'interdiction des véhicules Crit'Air 5, 4, 3 et 2

DT3 (3/7) Informations relatives à la livraison de nuit en agglomérations lyonnaise

Extraits du label Certibruit « je livre la nuit sans bruit » (source www.certibruit.fr) :



JE LIVRE LA NUIT SANS BRUIT

LABEL CERTIBRUIT JLLNSB 001 Édition: 12/2016

Certibruit© est une marq

n' national 11 3 866 082

Livraisons de nuit respectueuses des riverains@ est une marque déposée à

n' national 11 3 892 107

EDITO

Le déploiement de la charte « Livraïson de nuit respectueuse des riverains et de l'environnement » entamé depuis 2012 a prouvé l'intérêt de décaler les horaires de livraïsons dans les grandes villes. Les enseignes des centres urbains ont ainsi profité de ce système simple à mettre en place pour contribuer à améliorer la qualité de l'air et la sécurité routière par la limitation du trafic poids lourds en journée.

Cette mesure est depuis signalée comme une mesure à mettre en œuvre dans les politiques publiques pour une logistique urbaine durable :

- Cadre national pour des chartes sur la logistique durable en ville du Ministère en charge de l'environnement,
- Charte livraison de la ville de Paris,
- Plan de Prévention du Bruft dans l'Environnement (PPBE) de Paris...

La réussite de ce système incombe en grande partie aux transporteurs qui ont accompagné l'effort des distributeurs aux côtés des collectivités locales pour investir dans la modernisation de leurs flottes afin de disposer de véhicules plus propres et plus silencieux, condition sine que none pour réaliser des livraisons de nuit dans le respect des riverains.

C'est pour cette raison que l'association Certibruit met à disposition des transporteurs qui le souhaitent un label distinctif permettant la reconnaissance auprès des collectivités locales et des riverains de leur engagement dans un cercle vertueux pour l'environnement.

Vous trouverez dans ce document les règles à respecter pour obtenir cette distinction.

25

Éric DEVIN, Président CERTIBRUIT





DT3 (4/7) Informations relatives à la livraison de nuit en agglomérations lyonnais4

PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Le transport de marchandises en ville reste avant tout perçu par la population comme une source de nuisances : "polluant", "bruyant", "dangereux", "encombrant", sont des adjectifs fréquemment entendus pour le qualifier.

Ce «mal nécessaire» pour notre vie quotidienne et pour l'activité économique en centre-ville est longtemps resté un pan négligé dans la gestion des villes. Aujourd'hui, la logistique urbaine est un sujet de préoccupation majeur, comme le démontrent les agendas politiques des municipalités au premier plan desquels des thèmes tels que pollution de l'air et bruit en ville sont mis en évidence. Ceux-ci font partie des cinq externalités négatives communément reconnues et associées au transport de marchandises en zone urbaine, à savoir : les émissions de polluants, le bruit, l'insécurité routière, la congestion et l'occupation abusive des aires de stationnement.

La congestion constatée en ville à certaines heures de la journée conduit de nombreuses collectivités à se poser la question du partage de la voirie dans le temps, d'où l'idée d'étudier la possibilité de reporter certaines activités la nuit, comme les livraisons de marchandises.

Le processus des livraisons de nuit est propre à engager un cercle vertueux : en livrant plus tôt ou très tard sans gêner les riverains, on livre mieux et on pollue moins. De plus, en circulant quand le trafic est minimal, les véhicules ont un meilleur rendement énergétique, et comme ils sont absents aux heures de pointe, ils ne contribuent pas à l'encombrement du trafic.

LES CONDITIONS INDISPENSABLES POUR LIVRER LA NUIT; RESPECTER LES RIVERAINS EN LUTTANT CONTRE LES NUISANCES SONORES!

Bien entendu, ce type d'organisation n'est viable que si les nuisances sont acceptables pour la population, au premier chef les riverains des lieux de chargement, des lieux de distribution et des infrastructures supportant le transport. Cela implique la mise en œuvre d'organisations innovantes et/ou de matériels spécifiques : engins et supports de manutention moins bruyants, aménagement des véhicules, dispositifs techniques sur zones d'accueil, etc...



Afin de convaincre les riverains, il faut aussi prendre les dispositions permettant de les informer sur les plans de prévention des nuisances mis en place par les professionnels concernés et faciliter le recueil des plaintes éventuelles pour un traitement indépendant facilitant leur résolution amiable. La charte ne prévoit pas de livraison en période de «nuit noire», c'est-à-dire entre 2h00 et 5h00 du matin.

« (...) partage de la voirie dans le temps»

Les bénéfices engendrés par les livraisons de nuit pour les riverains se voient le jour

- Réduction des bouchons de proximité (liés aux manœuvres des camions et au stationnement potentiellement illicite)
- Augmentation de la sécurité des piétons et des cyclistes
- Réduction des émissions de particules polluants



LABEL CERTIBRUIT JE LIVRE LA NUIT SANS BRUIT DANS LE RESPECT DES RIVERAINS ET DE L'ENVIRONNEMENT

DT3 (5/7) Informations relatives à la livraison de nuit en agglomérations lyonnaise





La liste des transporteurs engagés dans le tabet est disponible sur www.certibruit.fr Les transporteurs sollicités pour livrer les commerces et restaurants labellisés peuvent faire référence au label CERTIBRUIT© « Je livre la nuit sans bruit ».

Les regles concernant ce label sont définies à travers un engagement entre l'association CERTIBRUIT© et le transporteur.

Le label peut être délivré lorsque le transporteur utilise, pour les livraisons effectuées la nuit, un véhicule silencieux (ensemble certifié Piek) et lorsque les conducteurs-livreurs ont suivi une formation délivrée par le centre de formation Certibruit.

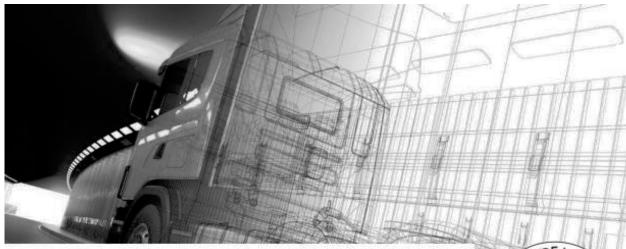
Les transporteurs labellisés peuvent utiliser le visuel défini en annexe pour le marquage de leurs véhicules certifiés Piek utilisés pour effectuer des livraisons de nuit.

Grâce à ce label, les transporteurs disposent dorénavant d'un outil permettant la reconnaissance auprès des collectivités locales et des riverains de leur engagement dans un cercle vertueux pour l'environnement.

CERTI

LABEL CERTIBRUIT JE LIVRE LA NUIT SANS BRUIT DANS LE RESPECT DES RIVERAINS ET DE L'ENVIRONNEMENT

DT3 (6/7) Informations relatives à la livraison de nuit en agglomérations lyonnaise



5 COMMENT OBTENIR LE LABEL ?

1 Signer l'engagement bilatéral avec l'association Certibruit

Engagement figurant à l'annexe 1

- 2 Utiliser un véhicule silencieux déclaré à Certibruit Ensemble certifié Piek Véhicules à lister en annexe 2
- 3 Former ses conducteurs-livreurs par le centre de formation Certibruit

Demande de formation disponible en annexe 3 A l'issue de la formation les conducteurs-livreurs devront signer l'engagement individuel disponible en annexe 4

- 4 Coller le sticker « Je livre la nuit » sur son véhicule Spécimen de sticker disponible en annexe 5
- 5 Livrer de nuit des sites labellisés Certibruit De 20h à 2h et/ou de 5h à 7h



LABEL CERTIBRUIT JE LIVRE LA NUIT SANS BRUIT DANS LE RESPECT DES RIVERAINS ET DE L'ENVIRONNEMENT



DT3 (7/7) Informations relatives à la livraison de nuit en agglomérations lyonnaise

Certificat Piek (source www.piek.cemafroid.fr):



Certification de type
des matériels adaptés à la
livraison de nuit en zone urbaine

Plek Cemafroid est une marque distinctive attestant que le produit a fait l'objet d'une certification de type.

Le Cemafroid est l'organisme mandaté en France pour gérer les droits d'utilisation de la marque et réaliser la certification de type et les essais associés conformément aux protocoles de certification et de test approuvé par RAI-NL.



NOUS CERTIFIONS LES:

- Porteurs,
- Semi-remorques,
- Engins frigorifiques,
- Transpalettes,
- Rolls,
- Accessoires, etc.

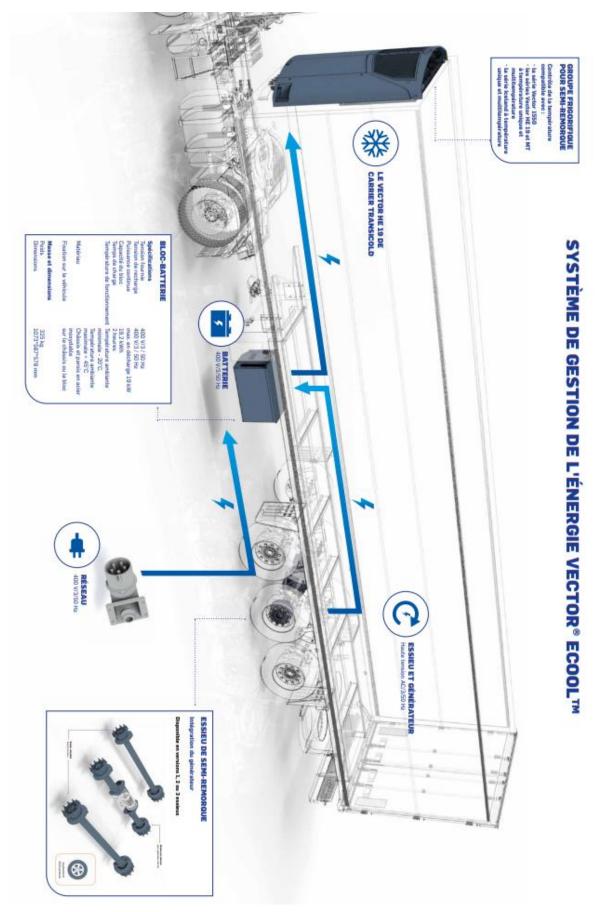
Les équipements portant le marquage Piek contribuent à la diminution du bruit engendré par les livraisons de nuit, et au respect des riverains.

Avec la certification de type Piek délivrée en France par le Cemafroid, vous avez la garantie que le matériel respecte le seuil sonore maximum de 60 dB(A), ce qui en fait un matériel adéquat pour les livraisons noctures pour lesquelles il est d'usage de ne pas dépasser les seuils maxima suivants :

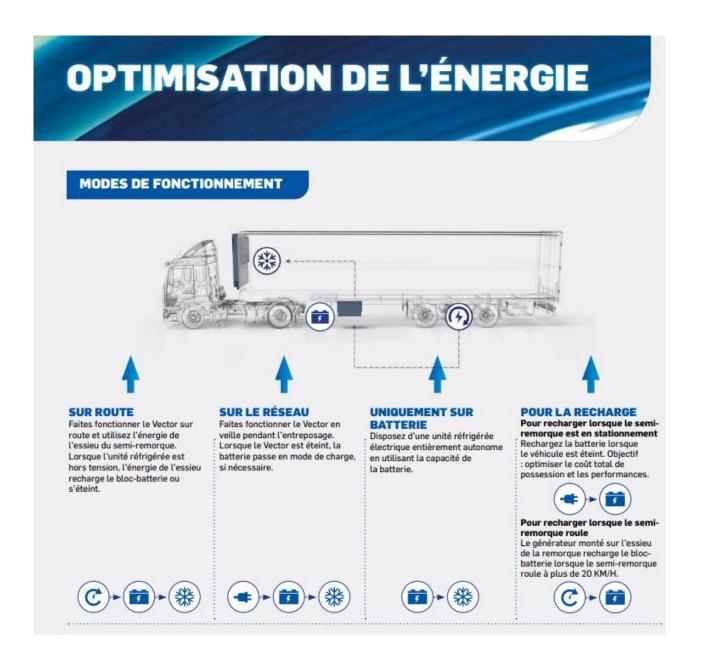
- 65 dB(A) pour les livraisons entre 19h00 et 23h00
- 60 dB(A) pour les livraisons entre 23h00 et 7h00



DT4 (1/2) Extrait de documentation du groupe frigorifique Vector eCool



DT4 (2/2) Extrait de documentation du groupe frigorifique Vector eCool



DT5 (1/1) Caractéristiques de la livraison et du matériel de transport disponible

Caractéristiques de la livraison :

La marchandise à livrer, d'un poids brut de 13 t 900 est constitués de 23 palettes contenant les produits de consommation suivants :

- Beurre;
- Lait pasteurisé ;
- Viande hachée;
- Produits laitiers.

Matériel de transport disponible :

Semi-remorque City (1 essieu) de marque Aubineau



source www.carrosserie-aubineau.fr

MV	7 300 kg
MCV	22 000 kg
Capacité	27 palettes EUR
Agrément et	FRC 11/2026
certificat	bi température
	Piek

Tracteur SCANIA R 450:



source www.scania.fr

MV	6 550 kg
MCV	17 990 kg
MCE	44 000 kg
Normes	EURO 6 / Crit'air 2

DT6 (1/2) Températures maximales de transport des produits réfrigérés (source arrêté du 1er juillet 2008)

Type de Produits	Température maximale	Références de la catégorie et de la classe de l'engin de transport
Viandes hachées, viandes séparées mécaniquement.	+ 2 °C	R (N ou R) (A, D) F (N) (A, D) F (R) (A,B,C,D)
Abats d'ongulés domestiques et préparations de viandes en contenant.	+ 3 °C	R (N ou R) (A, D) F (N) (A, D) F (R) (A,B,C,D)
Estomac, vessies et boyaux traités, ni salés ni séchées.	+ 3 °C	R (N ou R) (A, D) F (N) (A, D) F (R) (A,B,C,D)
Préparations à base de viandes.	+ 4 °C	1
Viandes de volailles, de lagomorphes, de ratites et de petit gibier.	+ 4 °C	R (N ou R) (A, D) F (N) (A, D) F (R) (A,B,C,D)
Viandes d'ongulés domestiques, viandes de gibier ongulé.	+7°C pour les carcasses entières et pièces de gros et +4°C pour les morceaux de découpe	R (N ou R) (A, D) F (N) (A, D) F (R) (A,B,C,D)
Produits de la pêche frais à l'exception des coquillages vivants.	+ 2°C	I (N ou R) R (N ou R), (D) F (N) (A,D) F (R) (A,B,C,D)
Crustacés et mollusques cuits réfrigérés.	+ 2°C	I (N ou R) R (N ou R), (D) F (N) (A,D) F (R) (A,B,C,D)
Crèmes pâtissières.	+ 3 °C	R (N ou R) (A, D) F (N) (A, D) F (R) (A,B,C,D)
Préparations culinaires.	+ 3 °C	R (N ou R) (A, D) F (N) (A, D) F (R) (A,B,C,D)

DT6 (2/2) Températures maximales de transport des produits réfrigérés (source arrêté du 1er juillet 2008)

Ovo produits.	+ 4 °C	R (N ou R) (A, D) F (N) (A, D) F (R) (A,B,C,D)
Oeufs réfrigérés	+ 5 °C	R (N ou R) (A, D) F (N) (A, D) F (R) (A,B,C,D)
Lait pasteurisé.	+ 6 °C	I (N ou R) R (N ou R) (A) F (N) (A, D) F (R) (A, B, C, D)
Produits laitiers frais (yaourts, crèmes, fromages frais).	+ 6 °C	R (N ou R) (A, D) F (N) (A, D) F (R) (A, B, C, D)
Produits de la charcuterie, à l'exclusion des produits salés, fumés, séchés ou stérilisés.	+ 6 °C	R (N ou R) (A, D) F (N) (A, D) F (R) (A, B, C, D)
Beurre.	+ 6 °C	R (N ou R) (A, D) F (N) (A, D) F (R) (A, B, C, D)
Fromages, autres que les fromages frais et les fromages à pâte pressée ou cuite.	+ 8 °C	R (N ou R) (A, D) F (N) (A, D) F (R) (A, B, C, D)
Lait cru destiné à l'industrie laitière.	+ 10 °C	(N ou R) R (N ou R) (A) F (N) (A,D) F (R) (A,B,C,D)
Matières grasses d'origine animale autres que le beurre.	+ 10 °C	(N ou R) R (N ou R) (A) F (N) (A,D) F (R) (A,B,C,D)
Fromages à pâte pressée ou cuite.	+ 15 °C	(N ou R) R (N ou R) (A) F (N) (A,D) F (R) (A,B,C,D)
Végétaux et préparations de végétaux crus prêts à l'emploi, y compris les jus de fruits ou de légumes crus, les sauces et condiments à utilisation rapide et les levures fraîches.	+ 4 °C	R (N ou R) (A,D) F (N) (A,D) F (R) (A,B,C,D)

^{**} État réfrigéré : la température du produit doit être comprise entre la température maximale indiquée et celle de la température de début de congélation du produit.

Baccalauréat professionnel conducteur transport routier de marchandises

Activité A1 PREPARER ET ORGANISER SA MISSION DE TRANSPORT

Tâche A1T1 – Collecter et exploiter les informations nécessaires au transport à effectuer.

1 - Description de la tâche

- Collecter les informations nécessaires au transport à réaliser.
- · Identifier les contraintes liées à la marchandise et au véhicule.
- Identifier les contraintes liées à la réglementation du transport.
- Identifier les contraintes liées aux sites de chargement et de livraison.
- Repérer les spécificités de l'itinéraire à établir ou fourni dans le cas de transports spécifiques.

2 - Situation de début

Commande d'une opération de transport.

3 - Conditions de réalisation

3.1 - Moyens

- Les outils de communication.
- Les outils de gestion (chronotachygraphe et informatique embarquée....)

3.2. - Liaisons

- Les différents services de son entreprise
- Les différents services de(s) l'entreprise(s) cliente(s),
- Les prestataires et acteurs externes à l'entreprise (pouvoir public, douane, soustraitants, commissionnaires de transport,...)

3.3 - Références et ressources

- La documentation technique du constructeur et équipementier.
- Les documents relatifs à la marchandise et au transport.
- La réglementation du transport spécifié.
- La démarche qualité de l'entreprise.

4 - Résultats attendus

- ✓ Toutes les informations nécessaires à la réalisation du transport sont collectées.
- ✓ Toutes les contraintes liées à la marchandise et au véhicule à utiliser sont identifiées et prises en compte.
- ✓ Les attentes du client ont été prises en compte (horaires, normes qualité, contraintes spécifiques, ...).
- ✓ Toutes les contraintes liées aux réglementations du transport sont prises en compte.

5 - Autonomie

Activité A1 PREPARER ET ORGANISER SA MISSION DE TRANSPORT

Tâche A1T2 – Prendre en charge le véhicule, ses équipements et accessoires et s'assurer de leur conformité.

1 - Description de la tâche

- Contrôler la compatibilité du véhicule par rapport à la marchandise à transporter.
- Contrôler la présence et la compatibilité des équipements nécessaires aux transports à réaliser.
- Contrôler et informer des visites et contrôles obligatoires du véhicule et des équipements à faire réaliser.
- Signaler les anomalies et contraintes constatées.

2 - Situation de début

Commande d'une opération de transport nécessitant l'utilisation d'équipements et d'accessoires

3 - Conditions de réalisation

3.1 - Moyens

- Le véhicule et ses équipements.
- Les outils de communication.
- Les outils de gestion.

3.2. - Liaisons

- Les différents services de l'entreprise.
- Les prestataires et acteurs externes à l'entreprise (centre de contrôle technique, concessionnaire,...)

3.3 - Références et ressources

- La documentation technique du constructeur et équipementier.
- La réglementation liée à l'utilisation des matériels de manutention.
- La réglementation du transport.
- Les documents relatifs à la marchandise et au transport.
- La démarche qualité de l'entreprise.

4 - Résultats attendus

- ✓ Le véhicule est compatible avec la marchandise à transporter
- Les équipements et accessoires nécessaires aux transports à réaliser sont présents et compatibles.
- Les contrôles, visites techniques, agréments afférents aux véhicules et équipements sont valides.
- Les anomalies constatées sont signalées à la hiérarchie dans le respect des procédures de l'entreprise (formulaire,...)

5 - Autonomie

Activité A2

REALISER LES OPERATIONS D'ENLEVEMENT ET DE CHARGEMENT

Tâche A2T1 - Préparer le véhicule et les accessoires à l'activité de chargement.

1 - Description de la tâche

- Contrôler la conformité aux normes et réglementations spécifiques.
- · Contrôler le fonctionnement des équipements et accessoires.
- Réaliser les attelages et vérifications avant départ, essais obligatoires de sécurité.
- Positionner le véhicule sur la zone prévue.
- Préparer le véhicule aux opérations de chargement.
- Signaler toutes anomalies constatées.

2 - Situation de début

Préparation d'une opération de transport nécessitant un chargement.

3 - Conditions de réalisation

3.1 - Moyens

- Les infrastructures et les équipements dédiés au chargement.
- Le véhicule de transport et ses accessoires.
- La marchandise à transporter.

3.2. - Liaisons

- Les agents de quai.
- Les prestataires externes ou internes à l'entreprise (exploitation,...)

3.3 - Références et ressources

- Les informations relatives à l'envoi des marchandises.
- La documentation technique du véhicule et des équipements spécifiques.
- La réglementation liée au transport spécifié.
- Les règles relatives aux gestes et postures.
- La démarche qualité de l'entreprise.
- Le protocole de sécurité.
 Le document unique.

4 - Résultats attendus

- ✓ Les attelages et vérifications de sécurité sont réalisés en conformité.
- ✓ La conformité aux normes et réglementations spécifiques des accessoires est vérifiée.
- ✓ Les contrôles permettant de confirmer le bon fonctionnement des équipements et accessoires sont réalisés en conformité.
- ✓ Le véhicule est correctement disposé sur l'aire de chargement, sa préparation est réalisée en respectant les contraintes liées à la sécurité de l'entreprise et du conducteur.
- Les anomalies constatées sont toutes signalées dans le respect des procédures de l'entreprise.

5 - Autonomie

Activité A2 REALISER LES OPERATIONS D'ENLEVEMENT ET DE CHARGEMENT

Tâche A2T3 - Contrôler le chargement

1 - Description de la tâche

- Contrôler les marchandises avant le chargement (qualitatif et quantitatif).
- Contrôler le chargement pendant le déplacement.
- Assurer la préservation et la sureté des marchandises.
- Signaler les anomalies constatées pour éviter les litiges à la livraison.
- Prendre les éventuelles réserves d'usage.

2 - Situation de début

Réaliser une opération de transport.

3 - Conditions de réalisation

3.1 - Moyens

- Des supports de charges.
- Des moyens de protection, d'arrimage et de calage de la marchandise.
- Des matériels de manutention.
- Des équipements de protection individuelle.
- Moyens de communication : lecteur code barre, EDI ...

3.2. - Liaisons

- Les agents de quai.
- Le client.
- Les forces de l'ordre.
- Les prestataires externes ou internes à l'entreprise (exploitation, expéditeur, destinataire,...)

3.3 - Références et ressources

- La réglementation liée au matériel de manutention et d'arrimage.
- La documentation technique du véhicule et des équipements spécifiques.
- La réglementation liée au transport spécifié.
- Les règles relatives aux gestes et postures.
- La démarche qualité de l'entreprise.
- Le protocole de sécurité.
- Le document unique.

4 - Résultats attendus

- ✓ La marchandise à charger est conforme à l'ordre de transport, tant au plan qualitatif que quantitatif.
- ✓ La répartition des charges est compatible avec la réglementation en vigueur.
- L'arrimage des charges et leur protection sont assurés et contrôlés durant l'opération de transport.
- ✓ La conservation de la marchandise dans son état initial est assurée.
- Les anomalies constatées sont signalées, les réserves d'usage sont prises dans le respect des procédures de l'entreprise.

5 - Autonomie

Activité A2 REALISER LES OPERATIONS D'ENLEVEMENT ET DE CHARGEMENT

Tâche A2T4 – Vérifier la présence et renseigner les documents nécessaires au transport.

1 - Description de la tâche

- Sélectionner le document de transport adapté.
- · Renseigner le document de transport adapté :
 - Expéditeur,
 - Destinataire.
 - o Véhicule,
 - Marchandises.
 - Emballages,
 - o Sous-traitance,....
- Contrôler la présence des documents spécifiques d'accompagnement.
- Signaler les anomalies constatées.

2 - Situation de début

Réaliser une opération de transport.

3 - Conditions de réalisation

3.1 - Moyens

- Les outils de communication et de gestion.
- La marchandise à transporter.
- Le véhicule.

3.2. - Liaisons

- Les prestataires externes ou internes à l'entreprise (exploitation, expéditeur, destinataire,...)
- Les forces de l'ordre,
- Le service des douanes.

3.3 - Références et ressources

- Les documents nécessaires au transport (lettre de voiture,...)
- La réglementation des contrats de transport et d'échange intra et extra communautaire.
- La réglementation liée au transport spécifié.
- La démarche qualité de l'entreprise.

4 - Résultats attendus

- ✓ Les différentes rubriques du document de transport sont renseignées.
- ✓ Les réserves de départ sont clairement notifiées (précises, motivées et signées).
- ✓ Le document de transport est accepté et validé par les parties liées.

5 - Autonomie

Activité A3 REALISER LE TRANSPORT ET LA LIVRAISON

Tâche A3T5 - Mettre la marchandise et les documents à disposition du client

1 - Description de la tâche

- Positionner le véhicule sur la zone de déchargement (mise à quai, calage,...).
- Préparer le véhicule aux opérations de déchargement.
- Vérifier, avec le client, la conformité de la marchandise avec les documents de transport.
- Mettre la marchandise à disposition du client.
- Utiliser les moyens de manutention adaptés pour décharger la marchandise.
- Effectuer les encaissements.
- Renseigner les documents de transport.
- Utiliser les moyens de suivi de la marchandise
- 2 Situation de début : Réalisation d'une opération de transport nécessitant une livraison.

3 - Conditions de réalisation

3.1 - Moyens

- Le véhicule et les équipements de manutention disponibles.
- Les infrastructures et les équipements dédiés au déchargement.
- Les matériels de manutention autorisés.
- Les équipements de protection individuelle.
- Les moyens de communication
- Les moyens embarqués de suivi des marchandises
- La marchandise et ses documents

3.2. - Liaisons

- Le client, et/ses différents services (responsable de quai,...).
- Le service d'exploitation

3.3 - Références et ressources

- La réglementation liée au matériel de manutention et d'arrimage.
- La documentation technique des équipements, accessoires et des moyens de manutention
- Les règles et les consignes de sécurité de l'entreprise d'accueil.
- Les procédures de prévention des risques professionnels
- La réglementation liée au transport spécifié.
- Les règles relatives aux gestes et postures.
- La démarche qualité de l'entreprise.

4 - Résultats attendus

- Les manœuvres permettant l'accès au site de déchargement sont effectuées en sécurité, en limitant les risques et la gêne occasionnés aux autres usagers.
- ✓ La marchandise est contrôlée, livrée dans le respect de son état initial (qualitatif et quantitatif) et des règles de sécurité.
- ✓ Les règles relatives aux gestes et postures sont toutes respectées.
- ✓ Les réserves éventuelles prises par le client sont gérées en relation avec le service exploitation.
- ✓ Les encaissements éventuels sont réalisés.
- ✓ Les documents sont renseignés, émargés, acceptés et validés.
- ✓ Les moyens de suivi de la marchandise sont utilisés en conformité.

5 - Autonomie

COMPETENCES II – Tableau des Relations Capacités/Compétences/Tâches

£T3A								
ST3A								
ΓT3A								
ÞΤÞΑ								
£T4A								
2T4A								
ΓΤÞΑ								
9T£A								
3T£A								
₽T£A								
ETEA								
STEA								
ΓTEA								
4TSA								
ETSA								
STSA								
STIA STIA ITSA								
9T1A								
3T1A								
₽T1A								
STIA ETIA PTIA								
STIA								
ITIA								
Compétences	Collecter et exploiter les 1.1 informations nécessaires au transport.	Communiquer avec son 1.2 entreprise, le client et les acteurs du domaine public.	Renseigner, restituer les documents relatifs à ses activités.	Vérifier et renseigner les 2.1 documents nécessaires au transport.	Prendre en charge le véhicule et organiser le chargement.	Déterminer et adapter l'itinéraire.	Programmer et gérer ses activités.	Gérer des litiges, les anomalies, les incidents et accidents.
	1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5
Capacités		Communiquer – S'informer - Analyser				C2 Iraiter - Decider -		
		Շ				7		

COMPETENCES II – Tableau des Relations Capacités/Compétences/Tâches

l				ŀ	ŀ	ł			ļ					Ì	l	l	ŀ	ŀ	l	ŀ	ł	ł	ŀ	ŀ
	Capacités		Compétences	ITIA	STIA	ETIA	ETIA PTIA ETIA ETIA ETIA	9T1A	ITSA	STSA	ETSA	AZZA	ΓΤEA	STEA	ETEA	₽T£A	ETSA \$175A \$175A \$175A \$175A \$175A \$175A \$175A \$175A \$175A	9TEA	1T4A	STAA	CIPA	P1PA		ST3A ET3A
		3.1	Préparer le véhicule et les accessoires au chargement.		\vdash	\vdash												\vdash	\vdash					
		3.2	Charger, caler et arrimer la marchandise.																					
		3.3	Conduire en sécurité les chariots de manutention à conducteur porté.																					
		3.4	Contrôler le chargement.																					
		3.5	Conduire rationnellement et en sécurité le véhicule.																					
Ű	C3 Réaliser	3.6	Exploiter les moyens embarqués de contrôle, de communication, d'aide à la conduite et de suivi de la marchandise.																					
		3.7	Accéder et manœuvrer sur le site du client.																					
		3.8	Mettre la marchandise et les documents à disposition du client.																					
		3.9	Gérer les supports de charge, les conditionnements, les rebuts.																					
		3.10	3.10 Restituer le véhicule.																					

III - Descriptif des Compétences

C1 : 0	OMMUNIQUER - S'INFOI	RMER - ANALYSER
C1.1 : Collec	cter et exploiter les information	ns nécessaires au transport.
Conditions de réalisation	Travail demandé (être capable de)	Indicateurs de performance
Tout ou partie des données suivantes : L'ordre de mission, Les documents	1 – Utiliser les différents supports documentaires.	L'utilisation de tous les supports documentaires est maîtrisée. Les supports multimédias d'aide méthodologique sont correctement utilisés.
administratifs et techniques en vigueur, relatifs aux déplacements :	2 – Collecter toutes les informations nécessaires au transport à réaliser.	Toutes les données nécessaires au transport à réaliser sont recueillies et exactes Les besoins du client sont clairement identifiés (horaires, normes qualité,). Les contraintes liées à la marchandise, au véhicule, aux conditions de transport, à l'itinéraire, à la réglementation sont identifiées. Les contraintes techniques spécifiques sont clairement identifiées.
Les conditions climatiques Les services d'informations routières La géographie française et européenne Les cartes routières Les règles et les consignes de sécurité de l'entreprise d'accueil.	3 - Exploiter et analyser les informations liées à la réglementation du transport.	Les informations réglementaires liées aux caractéristiques du véhicule sont toutes collectées. Les informations liées aux réglementations qui s'appliquent sont toutes collectées. Les informations collectées permettent de clarifier les contraintes du transport à réaliser. Les règles et précautions liées à la sécurité sont toutes identifiées et prises en compte.
Les outils informatiques et de communication technique. La démarche qualité de l'entreprise.	4 - Collecter et analyser les informations liées à l'itinéraire.	Les particularités de l'itinéraire sont toutes identifiées. Les informations collectées sont nécessaires et adaptées. Les contraintes liées à l'itinéraire sont toutes prises en compte.

C2:	TRAITER - DECIDER - ORGAN	NISER
C2.1 : Vérifier et	renseigner les documents néces	saires au transport
Conditions de réalisation	Travail demandé (être capable de)	Indicateurs de performance
Tout ou partie des données suivantes : L'ordre de de mission	1- Constituer la pochette et contrôler les documents d'accompagnement.	- Les différents documents liés: - au(x) conducteur(s), - au(x) véhicule(s), - à la marchandise transportée, - à la réglementation (douane,) figurent sans omission dans la pochette à constituer Les documents présents sont valides.
Les documents administratifs et techniques en vigueur, relatifs aux déplacements : du conducteur du véhicule de la marchandise	2- Sélectionner et compléter les documents de transport.	Les documents nécessaires sont sélectionnés avec pertinence. Les différentes rubriques sont complétées avec exactitude, les documents sont exploitables.
 de l'entreprise Les moyens de communication. Les outils d'information, de gestion et de communication La démarche qualité de l'entreprise. 	3- Identifier, signaler les anomalies et incidents.	Les anomalies, erreurs et incidents sont signalés à la hiérarchie. Les réserves de départ sont clairement notifiées et signées.
тениернае.	4- Valider les documents de transport avec le client ou donneur d'ordre.	Le document de transport est accepté et validé par les parties liées. Il est ventilé aux services compétents.

	C2.2 : Prendr	e en charge le véhicule et organiser	le chargement.
	Conditions de réalisation	Travail demandé (être capable de)	Indicateurs de performance
	out ou partie des données ivantes : Le véhicule, ses équipements et accessoires.	1- Contrôler la compatibilité du véhicule au transport à réaliser.	Le véhicule est compatible avec la marchandise à transporter. Les équipements et accessoires nécessaires aux transports à réaliser sont présents et compatibles
	Les documents techniques et administratifs du véhicule, des équipements, des matériels et des accessoires La marchandise et ses supports de manutention. Les documents et directives	2- Contrôler la conformité des véhicules au transport à réaliser.	Les contrôles, visites techniques, agréments afférents aux véhicules et équipements sont valides. Les anomalies constatées son signalées à la hiérarchie dans le respect des procédures de l'entreprise (formulaire,)
	liés au transport (ordre de mission, le circuit de livraison, lettre de voiture, carte routière) Les impératifs des clients Les caractéristiques du site de chargement Les outils de communication et	3- Organiser le plan de chargement.	Le plan de chargement est adapté : A l'ordre d'enlèvement ou de livraison, A la répartition des charges, Aux lois physiques liées aux véhicules en mouvement, Aux compatibilités des marchandises entre elles.
•	de gestion La démarche qualité	4- Proposer des solutions correctives.	Les incompatibilités et anomalies constatées sont toutes signalées suivant le respect des procédures de l'entreprise (formulaire,) Les aménagements proposés respectent les contraintes du transport.

		C3 : REALISER	
	C3.1 : Prépa	arer le véhicule et les accessoires a	u chargement
	Conditions de réalisation	Travail demandé (être capable de)	Indicateurs de performance
	but ou partie des données ivantes : Le véhicule, ses équipements et ses accessoires. La documentation technique du véhicule, des équipements, des matériels et des accessoires	1- Effectuer les vérifications courantes de sécurité.	Le véhicule, ses équipements et accessoires sont conformes aux normes et réglementations spécifiques. Les contrôles permettant de confirmer le bon fonctionnement des équipements et accessoires sont réalisés en conformité
	Les infrastructures des lieux de chargement et/ou de déchargement Les moyens de manutention et	2- Effectuer les attelages et dételages.	Les procédures d'attelage, dételage et essais obligatoires de sécurité sont réalisées en conformité.
	les divers accessoires d'arrimage. Les documents relatifs à la marchandise Les caractéristiques de la marchandise à transporter Les équipements de protection	3- Préparer le véhicule au chargement.	Le véhicule est préparé en respectant les contraintes liées au chargement à effectuer. Le protocole de sécurité de l'entreprise est appliqué. Les règles de sécurité sont respectées.
	individuelle Les règles relatives aux gestes et postures Les règles et les consignes de	4- Manœuvrer et positionner le véhicule sur l'aire prévue.	Le véhicule est correctement positionné sur la zone identifiée. La manœuvre est réalisée en toute sécurité.
•	sécurité de l'entreprise d'accueil La démarche qualité	5- Identifier et signaler les anomalies et incidents constatés.	 Les anomalies constatées sont signalées à la hiérarchie ou au service adapté.

	C3 : REALISER	
	C3.4 : Contrôler le chargement	t
Conditions de réalisation	Travail demandé (être capable de)	Indicateurs de performance
Tout ou partie des données	1- Contrôler la marchandise à transporter.	La marchandise à charger est conforme à l'ordre de transport tant au plan qualitatif que quantitatif. La répartition des charges est compatible avec la réglementation en vigueur. L'arrimage des charges et leurs protections sont assurés.
suivantes : Le véhicule, ses équipements et ses accessoires. Les moyens de protection, d'arrimage et de calage de la marchandise	2- Contrôler le chargement durant le déplacement.	L'arrimage des charges et leur protection sont assurés et contrôlés durant l'opération de transport. Les actions correctives nécessaires sont effectuées en conformité.
Les documents relatifs à la marchandise Les équipements de protection individuelle Les caractéristiques de la marchandise transportée La démarche qualité	3- Assurer la préservation et la sureté des marchandises.	La conservation de la marchandise dans son état initial est assurée. Lors d'une immobilisation sur une aire de stationnement, toutes les précautions sont prises pour préserver la marchandise. La discrétion sur la nature de la marchandise transportée est la règle en toute circonstance.
	4- Signaler les anomalies et prendre des réserves.	Les anomalies constatées sont signalées. Les incidents sont signalés dans le respect des procédures de l'entreprise. Les réserves prises sont clairement notifiées et signées.

	C3 : REALISER	
	archandise et les documents à	disposition du client
Conditions de réalisation	Travail demandé (être capable de)	Indicateurs de performance
Tout ou partie des données suivantes : Le véhicule, ses accessoires et ses équipements Les infrastructures et les équipements dédiés au déchargement	1- Positionner et préparer le véhicule aux opérations de déchargement	Les règles de présentation et de communication au sein du site client sont respectées. Les manœuvres permettant l'accès au site de déchargement sont effectuées en sécurité, en limitant les risques et la gêne occasionnés aux autres usagers. Le véhicule est correctement positionné sur l'aire prévue. L'immobilisation du véhicule est réalisée en toute sécurité. Le véhicule est préparé pour permettre le déchargement de la marchandise en toute sécurité.
Les documents et directives liés au transport Le contrat de transport La marchandise Les documents relatifs à la marchandise	2- Vérifier la conformité de la marchandise.	La marchandise est vérifiée par le client tant au plan qualitatif que quantitatif par rapport aux documents de transport. Les réserves éventuelles prises par le client sont gérées, au besoin, en relation avec le service exploitation.
Les moyens embarqués de suivi de la marchandise Les moyens de gestion et de communication Les règles et les consignes de sécurité de l'entreprise d'accueil Les procédures de prévention des risques professionnels	3- Mettre la marchandise à disposition.	Le déchargement est effectué en utilisant les matériels de manutention, prévus et autorisés, en toute sécurité. Les règles relatives aux gestes et postures sont toutes respectées. La conformité de la livraison est vérifiée. Les réserves éventuelles prises par le client sont gérées au besoin en relation avec le service exploitation.
Les équipements de protection individuelle La démarche qualité	4- Effectuer les encaissements et la gestion administrative de la livraison.	Les encaissements éventuels sont réalisés. Les documents sont renseignés, émargès et ventilés. Les moyens de suivi de la marchandise sont utilisés en conformité. La prise de congé du client est effectuée en toute courtoisie. L'attitude du conducteur se doit d'être celle de l'ambassadeur de l'entreprise.

S1 – LE	TRANSPORT ROUTIER				
			Nive	aux	
Connaissances	Limites de connaissances	1	2	3	4
S 1.1 – La	réglementation du transport				
S 1-1-1 Le transport intérieur					
 Les titres d'exploitation (la licence intérieure, la licence communautaire) 	Les documents d'exploitation				
 Les documents d'accompagnement des transports particuliers 	nécessaires à un transport intérieur. Les documents devant se trouver dans				
La taxe à l'essieu	le véhicule.				
S 1-1-2 - Le transport international					
Les autorisations de transport					
Les taxes diverses (euro-vignette)	Les documents d'exploitation et les				
Le cabotage	documents douaniers nécessaires à un transport international.				
 Les régimes douaniers (intra et extra communautaire) 					
S 1.2 – L	es Contrats de Transport				
S 1.2.1 Le contrat de transport nationa	l de marchandises				
La définition du contrat de transport : ses acteurs, les étapes	L'objet des contrats de transport Les transports soumis au contrat type				
Le contrat type marchandises générales	général et spécifiques Les obligations de chacune des parties.				
Les contrats types spécifiques	Le rôle du conducteur en fonction des différents contrats de transport.				
Les obligations contractuelles.	Les différents types de litige par rapport aux contrats. Les limitations de responsabilité du				
Les litiges et les réserves	transporteur.				
Le document matérialisant le contrat de transport national	La matérialisation du contrat de transport Les réserves au chargement et au déchargement				

S3 – LE VÉHICULE D	E TRANSPORT DE MARCHANDIS	SES			
1			Nive	aux	
Connaissances	Limites de connaissances	1	2	3	4
S3-1 Les ca	ractéristiques des véhicules				
S3.1.1 Les châssis, les équipements					
Différents types de véhicules, de structures, de carrosseries, les équipements spécifiques	Les différents types de véhicules poids lourds. La structure d'un véhicule. Les différents types d'équipements,				
Les normes techniques.	Poids (PTAC, PTRA,), dimensions,				
Charge utile	Calcul du PMA et de la charge utile. Identification du véhicule adapté.				
 Les équipements facultatifs et obligatoires des véhicules. 	Extincteurs, feux, dispositifs réfléchissants,				
Les visites techniques obligatoires	Les contrôles et visites obligatoires Les échéances à signaler.				
La cabine des véhicules	Les règles de basculement des cabines en sécurité.				
Les attelages	Les règles d'attelage et de dételage à respecter avec un véhicule articulé et un train-routier, en sécurité. Les incompatibilités d'attelage.				

DT8 (1/2) Extrait du BO, Module 9 PSE, classe de Terminale Bac Pro



Thématique A : L'individu responsable de son capital santé

Module A9 : La sécurité alimentaire

Ce module vise à sensibiliser l'individu aux risques sanitaires liés à la consommation des produits alimentaires. Il précise certains points de réglementation ainsi que les précautions indispensables pour assurer la qualité microbiologique des produits jusqu'à leur consommation.

Attendus er	n fin de formation	Propositions d'activités et de
Objectifs ciblés	Notions clés associées	supports d'apprentissage
Module A7 : les pratiq	mière professionnelle : ues alimentaires. onde professionnelle :	Exploitation d'articles de presse relatant des contaminations microbiologiques (salmonelles, listéria) et chimiques (pesticides, produits phytosanitaires).
Expliquer les précautions qui permettent de maintenir la qualité microbiologique des aliments jusqu'à leur consommation.	Flore de décomposition Matière organique Chaîne du froid Conservation Date limite de consommation Lavage des mains	Exploitation d'analyses d'aliments. Analyse d'étiquettes avec date limite de consommation et date de durabilité minimale. Exploitation d'une vidéo montrant la décomposition des aliments par les microorganismes et l'importance de la teneur en eau, de la température et de l'oxygène. Exploitation de documents sur le développement des microorganismes en fonction de la température, du mode de conservation. Recherche des précautions d'usage lors de la décongélation d'un aliment. Analyse d'expériences mettant en évidence la flore bactérienne des mains avant et après lavage.
Expliquer l'intérêt de la mention des substances allergènes sur les étiquettes d'aliments.	Allergène Additif	Analyse d'étiquettes mentionnant la présence d'allergènes et d'additifs. Identification des allergènes alimentaires listés par la réglementation à partir de différents supports ou sites (www.ameli.fr, www.service-public.fr).

[©] Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse > www.education.gouv.fr

DT8 (2/2) Extrait du BO, Module 9 PSE, classe de Terminale Bac Pro



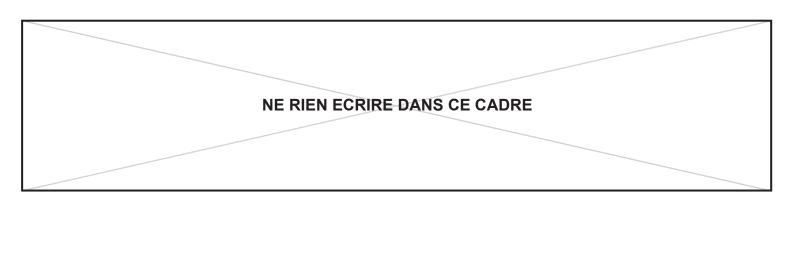
Présenter le dispositif garantissant la sécurité alimentaire du consommateur en France.	Réglementation Principe de précaution Reglementation	Exploration de sites pour définir le « paquet hygiène » (www.agriculture.gouv.fr). Exploration du site de la direction départementale de protection des populations (DDPP) locale pour mettre en évidence la mission de contrôle du respect de la réglementation (www.economie.gouv.fr/dgccrf/coordonn ees-des-DDPP-et-DDCSPP). Exploitation de faits d'actualité où le principe de précaution est utilisé.

Modèle CMEN v3																	_	=
Nom de famille : (Suivi, s'il y a lieu, du nom d'usage)																		
Prénom(s) :																		
Numéro Candidat :											e(e) le :		/		/			
Cadre réservé aux candidats de concours de recrutement et examens professionnels																		
Concours: Cocher une seule case parmi les six types de concours suivants: externe 3º externe externe spécial interne ou 1er interne 2nd interne 2nd interne spécial concours enseignants: N° d'inscription: Cocher public OU privé UNIQUEMENT pour les concours enseignants: public privé																		
Examen professionnel pour l'avancement au grade de :																		
Cadre réservé aux candidats d'examens et du concours général																		
Examen : Série / Spécialité :																		
Epreuve - Matière : Session :																		

EFE COR 1

DR1

Tous les documents réponses sont à rendre, même non complétés.



DR1	Compétences, savoirs, activités, données et conditions de	Q3.5
	réalisation	

Compétence(s) Codification(s):	Intitulé(s) :
Savoirs mobilisés au cours de la séance :	
Codification :	Intitulé :
Activités proposées aux élèves	Données et conditions de réalisations :